***PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION***

1. **Candidats admissibles**

* La subvention est réservée uniquement à des personnes individuelles, des organisations ou des associations qui résident, sont enregistrés et travaillent à Haïti. Les personnes individuelles qui déposent une demande doivent être citoyennes de Haïti.
* Les organisations internationales (ONG) et les organisations gouvernementales opérant à Haïti **NE SONT PAS** admissibles pour cette subvention.

**2. Coûts admissibles**

* Cet appel ne couvre que les dépenses liées au projet, et non pas les frais de fonctionnement et les dépenses courantes des organisations.

**3. Lieu et durée**

* Aucune subvention ne sera accordée de manière rétrospective, par exemple pour des projets en cours ou des projets déjà réalisés.

**4. Demandes admissibles**

* Les personnes ou les organisations ayant bénéficié précédemment d’une subvention de la part de la Fondation Prince Claus ne peuvent faire une nouvelle demande que si le projet financé précédemment est terminé et clos avant l’échéance pour la demande du présent appel.

**5. Comment faire la demande**

* Téléchargez le formulaire de note conceptuelle sur le site web de la Fondation Prince Claus. En accompagnement de ce formulaire entièrement complété, les demandeurs peuvent envoyer des liens vers des exemples de leur travail par le biais de sites tels que YouTube ou Vimeo en les copiant directement dans le formulaire de demande. Des photos et des documents peuvent également être joints au formulaire de demande.
* Tous les demandeurs recevront par mail une confirmation de la réception du formulaire de la note conceptuelle par la Fondation Prince Claus.

**6. Candidats sélectionnés**

* Les candidats sélectionnés seront informés une fois que la décision définitive aura été prise concernant les projets qui recevront une subvention.

**7. Contrats de subvention**

* La Fondation Prince Claus établira un contrat qui sera signé par les bénéficiaires de la subvention. Ce contrat comprendra les dates de début et de fin de contrat, le montant de la subvention, les exigences financières, le calendrier des paiements, les dispositions générales, la mise en œuvre et les modifications, les compte rendus exigés et les résultats du projet.
* ***EVALUATION DU PROCESSUS***

*Cet appel a pour but de garantir que les projets sont sélectionnés de manière transparente et équitable, en fonction de critères précis et d’un processus de sélection rigoureux qui traitera soigneusement toutes les demandes répondant aux exigences d’admissibilité.*

**Phase 1 : Admission**

Les propositions définitives sont examinées par le Comité des Programmes de la Fondation Prince Claus en collaboration avec des représentants de la Fondation CHAP, afin de vérifier si ces propositions répondent aux critères d’admissibilité.

**Phase 2 : Evaluation de la demande par le Comité des Programmes**

Le Comité des Programmes de la Fondation Prince Claus en collaboration avec des représentants de la fondation CHAP évalue toutes les demandes en fonction des critères suivants : qualité, innovation, importance dans le contexte et coûts.

**Phase 3 : Recherche et approbation / refus**

Les propositions seront évaluées et des experts indépendants sont sollicités pour donner leur avis. Les demandeurs peuvent fournir des références, mais pour chaque proposition, la Fondation Prince Claus recueille toujours par ailleurs des avis indépendants et objectifs. C’est à cette phase et sur la base des résultats que le Comité des Programmes et les représentants de la fondation CHAP approuvent ou rejettent une proposition.

**Phase 4 : Comptes rendus, évaluation et communication**

Une fois le projet approuvé, le demandeur est informé du montant du soutien financier. Un contrat est établi et signé à la fois par le demandeur et la Fondation Prince Claus. Des comptes rendus et une communication dans les délais sont les conditions requises pour la continuité du soutien financier.

Après l’achèvement du projet, le degré de réalisation des objectifs sera évalué et documenté.

***CRITERES DE SELECTION DES DEMANDES***

*Les propositions de projet seront évaluées en fonction des critères ci-dessous. Il n’est certes pas nécessaire de répondre à la fois à tous ces critères. Néanmoins, les demandes acceptées devront tenir compte de chacun de ces critères et les inclure dans leur projet et leur champ de travail.*

1. Précision : une idée intéressante, bien conçue et bien élaborée, et bien présentée.
2. Originalité : un projet unique en son genre, audacieux, novateur, une idée/concept/vision innovants.
3. Moteur de changement : un projet ambitieux, suscitant des sentiments et une réflexion, encourageant des manières de penser et d’agir différentes, et provoquant des réactions.
4. Souci du contexte : un projet important dans le contexte local, une volonté d’améliorer ce contexte, une nouvelle approche de l’histoire, un impact social (au niveau local ou mondial).
5. Intégration : un projet (directement ou indirectement) lié à l’objectif ultime de créer des sociétés plus inclusives, reliant les personnes de façon à contrer la marginalisation, l’oppression, la division et les menaces. Cela pouvant se faire à différents niveaux, par exemple en faisant participer les gens, le public, par un programme, un contexte ou une organisation.

A propos de la Fondation Prince Claus

La Fondation Prince Claus a un historique de 20 années d’excellence dans le financement d’initiatives culturelles et artistiques dans des zones souvent difficiles. La fondation a été un facteur de réussite et un initiateur de contacts dans le secteur des arts et de la culture au niveau mondial, générant des opportunités pour le développement d’un discours critique et stimulant la création et l’expression libre. Ses antécédents et son autonomie ont fait de la Fondation Prince Claus un leader mondial dans le domaine du financement d’initiatives culturelles indépendantes de grande qualité avec un large impact social. De plus, grâce à l’étendue de sa diffusion géographique, la fondation a pu mettre en place un immense réseau de contacts au niveau local - artistes, intervenants, institutions et experts du monde de la culture.